

FLASH INFO

30 septembre 2022



JOUR FÉRIÉ

JOURS DE PONT 2023

Conformément à l'accord OATT, " 5 jours de repos supplémentaires sont accordés par année civile. Ces jours peuvent notamment être octroyés à l'occasion de ponts fixés selon les possibilités de calendrier ".

En 2023, **2 jours de pont** seront positionnés automatiquement :

- Vendredi 19 Mai 2023
- Lundi 14 Aout 2023

Il y aura donc **3 jours** mobiles (JMOB) pour l'année 2023,

Les agents à temps partiel le vendredi **ou** le lundi disposeront de 4 jours mobiles (5 jours pour les agents à temps partiel le vendredi **et** le lundi).

Pas de récupération en cas d'absence pour autre motif (maladie, maternité, congé parental, congé sans solde,...).

Les jours mobiles non pris seront perdus au 31/12/2023.

Rappel Jour férié garanti 2022 : 2022 comporte 7 jours ouvrés fériés, par conséquent, 1 jour GJFO (garantie jour férié) a été alimenté sur vos compteurs.

Le jour GJFO non pris sera perdu au 31/12/2022.

**Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres,
Ensemble, Construisons Demain**

www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr

